

**SE SYNDIQUER POUR 2019-2020,  
C'EST PARTI !**

**POURQUOI SE SYNDIQUER ?**  
Pour avoir les moyens de lutter au quotidien pour :

- l'enseignant.e, le/la fonctionnaire
- le corps enseignant, les citoyens
- les conditions de travail, notre savoir pédagogique
- le respect de nos droits

**QUI SOMMES NOUS ?**  
Nous sommes **ENSEIGNANT.E.S.** comme vous.

Nous sommes Claire, Fred, Virginie, Carole, Luc, Fabienne, Philippe, Sarah, Alain, Méline... et d'autres encore...

Nous sommes brigades, adjoint.e.s, directeur.trices, TRS, RASED, Psy, Ulis, retraité.e.s...

**QUELQUES-UNES DE NOS LUTTES :**  
Se battre en instance pour un mouvement respectueux et équitable pour tous.tes,  
Lutter contre les fermetures de classes,  
Contre la Loi BLANQUER,  
Accompagner les collègues face à l'administration,  
Se battre pour des effectifs réduits.




Avec le SNUipp et la FSU, continuons à créer et renforcer **le collectif !**

C'est décidé, je me syndique !

Se syndiquer pour l'année scolaire 2019/2020 en cliquant ICI.



**[Cliquez ici](#) pour adhérer en ligne**

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

## **2019-2020 - Lettre du SNUipp-FSU n°24**

**Sommaire** : Grève 5 décembre, Direction, Changement de département, 108h, Drapeaux, Action AESH, Budget Education, Aide Entretien Direction, Réunions Info, Mesures de prévention, Postes adaptés, Hors de France, 30ème anniversaire des Droits des enfants, Marche contre les féminicides, calendrier



**Retraites** : comprendre la réforme, lutter avec la FSU pour développer les solidarités.

Plus que jamais toutes et tous mobilisé-es !

[Tout le dossier ici](#)

Lire le 4 pages spécial

**D'ores et déjà, indiquez nous l'état de la mobilisation dans votre école ici**





## **Direction d'école : de timides avancées, mais le compte n'y toujours est pas...**

Une journée de décharge exceptionnelle en novembre ou décembre, un moratoire jusqu'à la fin de l'année civile sur les enquêtes réclamées aux écoles, la mise en place de comités de suivi, voici les trois annonces du ministère lors du Comité technique ministériel du 13 novembre à destination des directeurs et directrices.

De premières mesures qui restent nettement insuffisantes et qui doivent en appeler d'autres pour une réelle amélioration de leur situation.

**LIRE la suite [ICI](#)**

Le SNUipp-FSU rappelle combien les directeurs et directrices jouent un rôle essentiel pour le bon fonctionnement de l'école et l'urgence à répondre à la dégradation de leurs conditions de travail. De la même manière, le ministère employeur doit garantir bien-être, santé et sécurité au travail de tous les personnels.

**Afin que les propositions du CTM ne soient pas vécues comme un pis-aller, le SNUipp-FSU demande solennellement au ministre de prendre rapidement d'autres mesures concrètes.**

**LIRE le 4 pages SNUipp-FSU spécial DIRECTION [ICI](#)**



## **Le SNUipp-FSU analyse le questionnaire ministériel:** **[Tout est ici](#)**

### **CONSULTATION nationale jusqu'au 1er décembre**

En parallèle, les directeurs-trices ont également reçu le 13 novembre un mail du Ministère les incitant à participer à la consultation nationale sur la direction d'école ouverte jusqu'au 1er décembre.

**Le SNUipp-FSU invite à se saisir de cette consultation, y compris en réfléchissant et en remplissant collectivement en conseil de maîtres certaines questions de fond.**

Si la plupart des questions permettent de faire le point sur la situation actuelle de la direction, on ne peut que déplorer l'insuffisant calibrage a priori de la charge horaire minimisée par le ministère (le maximum horaire est limité à 30 h quand les directeurs et directrices déclarent en moyenne environ 45 h et souvent bien davantage).

**La question 26** induit un positionnement hiérarchique de la direction vis-à-vis des adjointes. Est-elle pré-figuratrice des projets ministériels ? Une telle position hiérarchique dégraderait le fonctionnement collectif des écoles sans améliorer leur efficacité pédagogique, ni solutionner la surcharge de travail et l'isolement des directeurs et directrices (lire [ICI](#)).

**Cette consultation peut être remplie par toutes et tous, directeur-s trices ou adjoint-es : [ici](#)**

### **REUNIONS dans les circonscriptions**

Dans tous les départements aussi, des réunions sont aussi organisées par les DASEN dans chaque circonscription censées mener dialogue et réflexion, autour de " la situation de l'école et les fonctions de Directeur aujourd'hui.

**Ces réunions ne sont pas obligatoires.** Le SNUipp-FSU invite cependant les collègues à assister à ces réunions pour porter la réalité des situations et mettre en avant les revendications légitimes.

La plupart des réunions sont organisées sur le temps de travail, ce qui est une bonne chose si tant est que les collègues soient remplacés, pour ne pas charger les conditions de travail des adjoints en cas de répartition des élèves.

Le SNUipp-FSU 06 a écrit dans ce sens à l'IA.

*Monsieur l'Inspecteur d'Académie,*

*Dans le cadre des réunions de directeurs convoquées actuellement par les IEN sur le temps de travail, le SNUipp-FSU vous demande de remplacer systématiquement ces agents afin que le service public trouve une continuité et que la charge de travail ne soit pas reportée sur les adjoints.*

Il est à regretter fortement celles mises en place le soir après 17h qui ne participent pas à créer de bonnes conditions de dialogue (*les directeurs-trices conviés hors temps de travail pourront ne pas assister à une concertation pédagogique*).

Enfin, on ne peut que relever le caractère pour le moins inadéquat de la relation hiérarchique IEN/directeurs-trices comme cadre pour libérer la parole sur l'exercice réel de la direction d'école...

**N'hésitez pas à nous faire part de vos retours suite aux réunions.**

### **STOP aux enquêtes**

Le ministère prononce un moratoire sur les enquêtes jusqu'à la fin de l'année civile. Voilà qui met provisoirement fin aux pressions du recteur, de l'IA et des IEN pour obtenir le renseignement de Sécurisk, outil abscons qui surcharge inutilement les directions d'école sans leur permettre d'améliorer véritablement la sécurité dans les écoles.

Le SNUipp-FSU demande l'extension du moratoire et la totale remise à plat d'un dossier sécurité qui met en péril le bon fonctionnement des écoles, en particulier des maternelles privées d'une relation sereine avec les familles, sans apporter de plus-value à l'exercice de responsabilités souvent disproportionnées en matière de sécurité.

**Le SNUipp-FSU 06 appelle aussi les collègues à saisir par écrit leur IEN au sujet de la journée de décharge exceptionnelle prévue en novembre ou décembre (copie au SNUipp-FSU).**

Le SNUipp-FSU 06 exercera toute la vigilance nécessaire pour que cette disposition soit bien mise en oeuvre, en conformité avec les besoins des écoles et non en fonction des contraintes de l'administration.



**A noter...** Le DASEN a sollicité les IEN pour avoir un bilan des demandes et sollicitations déjà menées auprès des directeur-trices depuis la rentrée. Il risque d'être surpris ...!

**Personne n'est dupe de l'empressement soudain** de l'institution après des années d'inaction malgré les mobilisations et les revendications portées par le SNUipp-FSU.

C'est bien l'impact médiatique, l'émotion suscitée dans la profession par le suicide de Christine Renon et les mobilisations initiées par le SNUipp-FSU depuis octobre qui ont contraint le ministère à quelques ouvertures...

Il importe pour le SNUipp-FSU de saisir des timides opportunités offertes pour porter les légitimes demandes de reconnaissance de l'engagement professionnel des directeurs et directrices. Celles-ci doivent permettre l'amélioration concrète des conditions d'exercice : extension des décharges, aide administrative statutaire pérenne et qualifiée, revalorisation salariale, allègement et simplification des tâches.



## **PERMUTATIONS Informatisées - 2019-2020: c'est parti !**

- ▶ 14 novembre 2019 : Parution de la note de service au BO
  
- ▶ du 19 novembre au 9 décembre 2019 MIDI : Saisie des vœux sur IPROF (SIAM)
  
- ▶ du 10 au 18 décembre : Confirmation de la participation et envoi des pièces justificatives à l'IA (cachet de la Poste faisant foi).
  
- ▶ jusqu'au 21 janvier dernier délai : Demandes tardives pour rapprochement de conjoint ; modifications de situation familiale.

- ▶ **22 Janvier** : Affichage des barèmes dans SIAM.
  
- ▶ **du 22 janvier jusqu'au 5 février** : Rectification possible des barèmes dans les IA si erreurs ou modifs [sur sollicitation des enseignants. Le SNUipp-FSU se rendra disponible pour aider dans les démarches.](#)
  
- ▶ **14 février dernier délai** : date limite de réception par le Ministère des demandes d'annulation de participation.
  
- ▶ **Résultats prévus : le 2 mars 2020**

### **Toutes les infos sur notre site: [ICI](#)**

**Ces documents ont pour but de vous faire connaître les règles et les modalités de ces opérations.**

**Celles-ci sont parfois complexes, n'hésitez pas à nous contacter pour plus de précisions ou pour être conseillé.**

**Permutations informatisées: première conséquence directe de la loi** du 6 août 2019 sur la fonction publique qui change les attributions des Commissions Administratives Paritaires qui ne seront plus consultées sur les questions de mobilité.

**La conséquence de cette loi est la dépossession des délégué-es des personnels de leurs prérogatives en matière de vérification et contrôle des opérations dans les instances paritaires.**

Les modalités d'information prévues dans le cadre des Lignes Directives de Gestion ne garantissent pas la transparence des opérations. Ces nouvelles modalités ne garantiront plus la transparence et l'équité dans les opérations de mutation (dès le 1er janvier 2020) et ensuite sur les carrières, **livrant ainsi les collègues à l'arbitraire de la hiérarchie et à l'opacité.**

**Par conséquent, plus que jamais, pensez à communiquer l'ensemble de votre dossier (demande et PJ) aux élu-es du personnel SNUipp-FSU pour vérifications de barème et de votre situation.**



## **Drapeaux français, européens.. et niçois dans les classes !**

Rappelons que les écoles ont reçu vers la fin septembre un mail du Ministère proposant gratuitement des affiches à apposer dans les salles de classe suite à l'insertion dans le Code de l'Education l'article suivant :

*« Art. L. 111-1-2.-L'emblème national de la République française, le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge, le drapeau européen, la devise de la République et les paroles de l'hymne national sont affichés dans chacune des salles de classe des établissements du premier et du second degrés, publics ou privés sous contrat. »*

La présence stricto-sensu des drapeaux dans les salles de classe ne peut être imposé aux collègues si des Mairies voulaient se montrer plus "entreprenantes" ou dans la surenchère. Sachant que les porte-drapeaux occupent une place conséquente dans nos petites classes déjà souvent étriquées.

**Le SNUipp-FSU 06 a saisi notamment la Mairie de Nice à ce sujet puisque le Maire souhaite équiper toutes les classes de la commune de 3 drapeaux (français, européens, niçois).**

Le SNUipp-FSU a rappelé que les affiches sont légitimes et suffisantes dans le cadre du respect de la loi et que les fonds débloqués à ce titre pourraient permettre d'autres investissements plus judicieux pour les écoles.



## **L'éducation prioritaire au rapport**

Le report de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire ainsi que le rapport Azéma-Mathiot pour refonder cette politique ont été rendus publics lors de la conférence de presse de Jean-Michel Blanquer le 5 novembre dernier. Des propositions qui remettent en cause la politique nationale actuelle.

Le rapport Azéma-Mathiot Mission territoires et réussite propose de « maintenir et de renforcer l'éducation prioritaire » en laissant la gestion des REP+ sous la tutelle du ministère tandis que celle des REP et des écoles dites « orphelines » seraient confiée aux

académies sous la responsabilité du rectorat. Le ministre de l'Éducation nationale annonce par ailleurs le report de la révision de la carte de l'éducation prioritaire à 2021.

## **Lire la suite**



## **Organisation des 108 heures et notamment mise en place du Plan Villani : le SNUipp-FSU intervient !**

Le SNUipp-FSU avait écrit au Dasen. Sa réponse est arrivée dernièrement.

**Elle est ici** - Insuffisante et lacunaire puisque ne répondant pas avec précision aux questions posées.

**MAIS le SNUipp-FSU obtient des avancées et une mise au point.**

► **Notamment concernant l'utilisation des 3 heures prises sur les 48 heures forfaitaires** dues aux équipes et qui ne doivent pas servir d'"ajustements horaires" à la mise en place du Plan Villani-Torossian.

► **Une chose est cependant très claire de sa part, qu'on se le dise : "on ne dépasse pas les volumes horaires prévus "**

**Le SNUipp-FSU est à nouveau intervenu à l'occasion du Conseil de formation continue qui s'est réuni le 8 novembre à l'IA**

► notamment sur la mise en place du Plan Villani-Torossian et la surcharge de travail pour tous, enseignants et formateurs.

Nous avons rappelé qu'en aucun cas les 48 heures forfaitaires devaient servir de variable pour permettre le surplus de formation imposé : ce temps appartient aux équipes. Et celles-ci n'ont pas été informées ni interrogées quant à cette utilisation détournée.

**L'IA a reconnu ce manque de dialogue.**



► **Proposition du SNUipp-FSU : exempter les collègues de 3 heures de concertation pédagogique axées sur l'étude de la Langue.**

► **Après plusieurs échanges, Réponse IA : les collègues concernés par le Plan Villani-Torossian sont exemptés de 3 heures d'APC.**



## AESH : mobilisation le 20 novembre

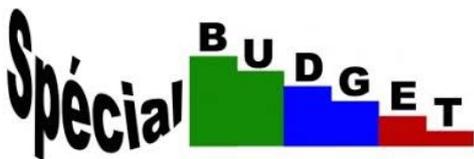
Le 20 novembre partout en France à l'appel des organisations syndicales SNUipp-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, CGT Educ'action, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SUD Éducation et SNALC, des rassemblements d'AESH auront lieu devant les DSDEN et rectorats.

**Localement, le rassemblement aura lieu à 12h30 devant le rectorat de Nice.**

Contrairement aux promesses annoncées, la rentrée 2019 a été chaotique pour les accompagnant-es des élèves en situation de handicap (AESH) : temps incomplets subis, non renouvellements massifs, salaires non versés avec des acomptes parfois indécents, affectations aberrantes, retard dans la transmission des contrats, services de gestion saturés...

A cela s'ajoute une nouvelle gestion localisée qui entraîne de nouvelles dégradations des conditions de travail des AESH avec la généralisation des accompagnements multiples, plus de flexibilité dans les emplois du temps et la mutualisation des moyens humains.

**Lire le tract d'appel unitaire et le tract du SNUipp-FSU : [ici](#)**



## Budget éducation en progression mais insuffisant

Le budget alloué à l'éducation progresse de 2% mais reste en-dessous de celui des pays comparables de l'OCDE. Les créations de poste ne suffisent pas à abonder les besoins et sont pris sur le second degré.

Pour 2020, le budget alloué à l'éducation est en hausse d'un milliard d'euro, soit 2 % de plus que celui de 2019. Une bonne nouvelle ? Pas si simple.

**Lire la suite**

---



**Le guide d'aide de préparation de l'entretien direction version 2019 élaboré par les militant-es du SNUipp-FSU 06 est : [ici](#)**  
**Commissions d'entretien prévues les mercredis 27 novembre et 11 décembre 2019**



## Réunions SNUipp-FSU

La participation aux réunions d'information syndicale hors temps de travail ouvre droit à récupération sur les animations pédagogiques et la journée de solidarité. Il suffit juste d'informer l'IEN 48 h à l'avance de la participation à la réunion. Vous n'avez pas à remplir d'autorisation d'absence. Un justificatif de présence sera délivré à l'issue de la réunion.

**\*\* Mercredi 20 novembre - 9 heures** au local du SNUipp-FSU  
**Réunion Spéciale Ecole inclusive**  
 plus particulièrement adressée aux coordonnateurs d'ULIS école, psychologues de l'Education Nationale et ERSH

**Lire ICI**

**\*\* Vendredi 22 novembre 13h30** au local du SNUipp-FSU  
**Formatrices et formateurs en alerte !**  
**Lire ICI**

**\*\*Mercredi 27 novembre - 9 h**

**Spéciale REP/REP + et ouverte à toutes les enseignantes et tous les enseignants de CP/CE1 et/ou concerné-es par des visites de classe dans le cadre du plan Villani-Torossian.**

**LIRE *ICI***

---



**Mesures de prévention et d'accompagnement des personnels enseignants du premier degré confrontés à des difficultés de santé - Rentrée 2020**

- ▶ Cela concerne 3 types de demandes possibles
- ▶ demandes de PRIORITES médicales pour le Mouvement (avant le 26 JANVIER)
- ▶ demandes d'allègements de service (avant le 26 JANVIER) ;
- ▶ demandes d'aménagement du poste de travail (avant le 29 MARS)

**COPIES au SNUipp-FSU; n'hésitez pas pour toute question !**

Les INFOS :[ici](#)



**Postes adaptés de courte durée ou de longue durée pour la rentrée scolaire 2020**

**Demandes avant le 6 DECEMBRE 2019**

- ▶ N'hésitez pas à nous contacter pour toute question !
- ▶ COPIES au SNUipp-FSU pour suivi !

**La circulaire et les infos du SNUipp-FSU : [ici](#)**

---



## Télécharger la brochure du SNUipp-FSU

---



### Droits de l'enfant 20 novembre 2019 - 30ème anniversaire de la CIDE

Dans le département, à l'appel de plusieurs partenaires (*FCPE 06, SNUipp, FSU, MRAP, Syndicat des avocats de France, RESF, Tous citoyens, PCF 06 avec le soutien de Somico et d'Habitat et citoyenneté*) un rassemblement (et conférence de presse) est initié

### **MERCREDI 20 novembre à 12h30** devant le Palais de Justice à NICE

POUR rappeler les engagements pris par les Etats signataires et demander qu'un bilan soit fait pas les pouvoirs publics sur la traduction dans les faits de cet engagement dans notre département : accès à l'école pour tous, cantines, transports, loisirs, santé, hébergement, épanouissement, émancipation ...

A noter aussi qu'en fin de matinée, le Syndicat des avocats de France et la Ligue des Droits de l'Homme relanceront le parquet sur le signalement et demandent audience au procureur sur la situation inacceptable faite aux jeunes réfugiés à la frontière.

Ce même jour, les AESH qui accompagnent les enfants en situation de handicap manifesteront pour leur reconnaissance et leurs droits devant le rectorat de Nice dans le cadre d'une journée nationale d'action (Lire le tract d'appel unitaire et le tract du SNUipp-FSU : [ici](#))



## KIT PEDAGOGIQUE

D'autre part, un collectif d'organisations dont ATD Quart Monde, Amnesty international, le SNUipp et la FSU met en ligne un kit pédagogique pour aborder avec les enfants de 7 à 13 ans la problématique des droits de l'enfant. **Un dossier très complet alors que le 20 novembre la Convention internationale des droits de l'enfant fête ses 30 ans.**

**Tout est ICI**

---



## FEMINICIDES : Marchons contre les violences sexistes et sexuelles

**Le SNUipp et la FSU appellent à se joindre aux manifestations contre les violences sexistes et sexuelles [du Samedi 23 novembre](#)**

**[Rendez vous Place Masséna à NICE à 14 h 30.](#)**

Alors qu'on dénombre déjà plus de 120 féminicides depuis le 1er janvier 2019, le gouvernement mène une opération de communication avec son Grenelle des violences conjugales. Derrière cet écran de fumée, il entend éluder les problèmes de fond qui demeurent : Qu'en est-il du traitement des autres formes de violences faites aux femmes (violences sexistes et sexuelles, inégalités sociales/professionnelles/salariales ...) ? Des moyens budgétaires nécessaires pour lutter contre toutes les formes de violences et les inégalités, alors que le Projet de Loi de Finances et de la Sécurité Sociale 2020 prévoit des coupes budgétaires ? De la prévention des violences par la promotion d'une l'éducation à l'égalité ? Des inégalités Femmes/Hommes que le projet de réforme systémique des retraites va renforcer ?

Dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes instaurée par l'ONU le 25 novembre (depuis 1999), les féministes ont choisi de décliner cette journée le samedi 23 novembre, afin de favoriser la mobilisation.

**Vous trouverez le texte d'appel du collectif national « Nous Toutes » dont la FSU est signataire.**

Il est trouvable sur le site [change.org](https://change.org) sous la forme d'une pétition : **[Pour en finir avec les féminicides et les violences sexuelles, je marcherai le 23 novembre](#)**

Mobilisons nous afin de faire entendre la voix de toutes les femmes pour que l'impunité cesse et afin de faire du 23 novembre une journée d'action puissante pour en finir avec les violences sexistes et sexuelles, avec les féminicides et exiger des mesures ambitieuses ainsi que les moyens d'y parvenir.



## **CALENDRIER / A retenir**

### **Mercredi 20:**

**9h : Réunion SNUipp-FSU "Ecole inclusive": ERH, Psychologues, Ulis école**

**12h30: Rectorat de Nice - Action/ AESH**

**12h30: Rassemblement / Conférence de presse / Palais de Justice à Nice / 30ème anniversaire de la Déclaration des Droits de l'enfant**

**Vendredi 22 - 13h30 : Réunion SNUipp-FSU spéciale formatrices/formateurs (PEMF, CP)**

**Samedi 23 : Rassemblement et manifestation Place Masséna à 14 h 30 contre les féminicides**

**Mercredi 27 - 9 h : Réunion SNUipp-FSU spéciale REP/REP + - Ouverte aussi aux collègues de CP/CE1 et/ou concerné-es par des visites de classe dans le cadre du plan Villani-Torossian.**



**SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook**



**CALCULEZ votre retraite:** <http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

**PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !**

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

**SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -**

**Mail : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)**

**Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice**

**Tél : 04 92 00 02 00**

**SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>**

**Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : [http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06\\_infos](http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos)**

